

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Hélibération
26	26	23

Date de la Convocation
08/02/2024

Date d'affichage
08/02/2024

OBJET
Subvention exceptionnelle
Centre Social et Culturel J. Prévert

Séance du 15 Février 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le Quinze Février _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme PITTION Véronique, 1^{ère} Adjointe**

Présents : PITTION V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAULT C. - COLOMBET M. - CERQUERA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - KILIC D. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : Y. OZDEMIR - C. ARMETTA - J. PARIS-CADET A. - A. GROSSIORD -

Procuration est donnée par V. RAVET à V. PITTION

Procuration est donnée par H. PICHON à C. NIOGRET

Procuration est donnée par P. BARBERIS à B. VINCENT

Procuration est donnée par C. BOURDONNAY à D. MILLET

Secrétaire de Séance : C. NIOGRET

Rapporteur : C. NIOGRET

La Mairie va confier la distribution de la 7^{ème} lettre d'information aux habitants du Pré des Saules au Centre Social (**Plaquettes QUATRE PAGES sur l'évolution du quartier du Pré des Saules**)

Les jeunes encadrés par les animateurs du Centre ont réalisé cette Mission

Afin de les dédommager et de leur permettre de participer à des actions du Centre Social et Culturel J. Prévert, Madame Catherine NIOGRET propose de verser la somme de 200 € au Centre Social et Culturel.

Cette somme sera utilisée pour *financer des activités du programme vacances d'été.*

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation de cette distribution.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 6574 du BP 2024

Le Secrétaire de Séance

C. NIOGRET



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET
Maire

Accusé de réception en préfecture
001210190519-20240215-D-0024
Date de l'émission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024